DIEPPE MARITIME
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA REGION DIEPPOISE

juin 2010 - N°16

Débat Public Projet Penly 3

cahier d'acteurs n°16

L'EPR à Penly, un projet d'envergure aux impacts économiques et d'emplois qui dépasseront les frontières de la région dieppoise

La Communauté d'agglomération de la région dieppoise soutient le projet d'implantation du second réacteur français sur le site de la centrale nucléaire de Penly qui présentera des opportunités majeures en matière économique et d'emploi pour le territoire :

- Près de 3 000 emplois directs au plus fort du chantier,
- Environ 350 postes permanents pour le fonctionnement ensuite,
- Des emplois induits générés (surveillance, logistique, maintenance, commerces et services, immobilier, etc.).

Il est du plus grand intérêt que ce projet d'implantation de l'EPR sur le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Penly obtienne le label "Grand chantier", ce qui permettra notamment d'assurer une coordination des actions engagées en accompagnement de ce projet et une optimisation des retombées économiques. Cela pourrait prendre la forme d'un programme d'équipements et d'accueil pour le personnel de chantier et le futur personnel d'exploitation. Cette labellisation permettra également aux collectivités locales d'anticiper le financement des équipements nécessaires et d'apporter des adaptations et des modernisations aux équipements existants.

L'implantation de l'EPR représente un enjeu majeur pour un territoire qui doit affirmer son rôle de pôle d'équilibre dans la région Haute-Normandie et sur l'Arc-Manche.

Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime
Saint Aubin sur Scie
Chemin les Vertus
BP 22 - 76550 OFFRANVILLE
www.agglodieppe-maritime.com
Président : Patrick BOULIER
DGS : Annie DEFRESNE

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Le Centre nucléaire de production d'électricité de Penly, un site propice pour accueillir le second EPR français

Les atouts du site

→ Un pôle énergétique sur le littoral haut normand

La Seine-Maritime est l'un des premiers pôles mondiaux de production nucléaire avec deux centrales à Paluel et Penly, complétées par une centrale thermique au Havre. Ces 3 sites ont produit 56,3 milliards de kWh en 2005, soit près de 11 % de la production française d'électricité (source : Site Internet Seine-Maritime Expansion).

Les centrales nucléaires de Paluel et Penly (au total six réacteurs) produisent à elles seules, chaque année, 10 % de la production nationale d'électricité. Paluel, qui dispose de quatre réacteurs de 1 300 MW, est une des centrales les plus productives de France. Le site de Penly est doté de deux réacteurs à eau sous pression de 1 300 MW chacun, mis en service en 1990 et 1992.

Un tissu très spécialisé de PME s'est formé autour de ces sites hautement technologiques.

→ Une localisation et un site adaptés à la venue de l'EPR :

- Des capacités foncières. La construction d'une nouvelle unité de production à proximité des 2 unités existantes ne modifie pas l'emprise terrestre et maritime d'un site préparé à accueillir, dès l'origine, 4 unités de production (pas de procédures d'acquisitions foncières à relancer).
- Des capacités de refroidissement garanties sans altération des milieux naturels.
- Un réseau existant et adapté. Le réseau des lignes à haute tension est déjà constitué pour transporter l'énergie.
- Un environnement préservé.
- Au cœur des grands bassins de consommation : Ile-de-France, Basse Seine, Nord-Pas-de-Calais, Royaume-Uni et Bénélux.
- Dans une Europe du Nord-Ouest vieillissante, la région de Haute-Normandie se caractérise par une population de moins de 20 ans plus élevée : 25,95 % contre 24,65 % en France métropolitaine, 24,2 % au Royaume-Uni et 19,5 % en Allemagne (source INSEE). On note également que la région de Haute-Normandie est moins densément peuplée : 151 hab/km^2 contre 244 hab/km^2 au Royaume-Uni et 349 hab/km^2 en Belgique (source INSEE).

→ Un territoire accueillant pour l'EPR et son futur personnel :

La présence, le nombre et la qualité des équipements sont des conditions sine qua non à l'attractivité d'un territoire. La zone d'emploi de Dieppe bénéficie de tous les équipements courants, dits de proximité (commerces, médecins…), qui, de plus, sont harmonieusement répartis sur le territoire.

- Des filières de formations existantes et à développer. Le site de Penly bénéficie de filières de formation déjà mises en place et adaptables pour tous les métiers liés à l'électronucléaire. Sans oublier d'évoquer l'ouverture en 2008 d'un chantier école EDF et d'un Bac professionnel "Environnement nucléaire" au lycée de l'Emulation dieppoise. De plus, à la rentrée 2010, le lycée Pablo Neruda verra la création d'un module complémentaire optionnel au BTS Electrotechnique "Technicien supérieur production électrique en milieu nucléaire". À terme, un pôle d'enseignements sur l'énergie nucléaire pourrait voir le jour. Malgré les formations existantes, il est important d'anticiper les besoins de formation pour répondre aux besoins de compétences exigés par ce chantier (construction de la centrale, exploitation, maintenance…). La Maison de l'emploi a entrepris un recensement de ces besoins en lien avec le maître d'ouvrage (EDF), mais aussi les entreprises concernées (BTP), afin que les divers modules afférents à ces métiers et qualifications soient mis en place.
- Des structures culturelles fortes avec un rayonnement départemental et régional.
- Un site patrimonial et historique exceptionnel.
- Des structures sportives de qualité proposant un large panel de sports praticables.
- Un territoire tourné vers le tourisme.
- Un réseau santé performant sur le territoire avec un hôpital de qualité, des cliniques, un EHPAD en cours de réalisation et un autre en projet, des formations tournées vers le milieu de la santé (IFSI)…

Les attentes

→ La desserte du territoire :

La région dieppoise est accessible via plusieurs moyens de locomotion :

- Les infrastructures routières avec notamment la RN 27 qu'il convient d'achever sur la totalité du parcours afin que cet axe s'articule bien avec

les autres axes nécessaires au chantier et notamment avec la D 925 qui dessert Penly et qui nécessite un redimensionnement (mise à 2 fois 2 voies), acté par le Département de Seine-Maritime.
La région dieppoise est également desservie par les autoroutes A13, A28 et A29.

- Le rail avec la ligne ferroviaire Dieppe-Rouen dont il faut augmenter les capacités afin d'accueillir par fer les trafics supplémentaires, ce qui implique une remise en place du raccordement de Saint-Pierre à l'entrée de la gare de Dieppe et la création d'une plateforme multimodale à Rouxmesnil nécessaire au fret.
- La mer est un atout pour la région dieppoise. La ville de Dieppe, ville-centre de l'agglomération, possède un port sur 4 dimensions : la plaisance, le commerce, la pêche et le transmanche (passager et fret). Cet outil, fortement structurant pour le territoire, permettrait l'accueil des matériaux de construction réceptionnés par voie maritime. Développer le port en liaison avec le rail s'inscrit pleinement dans des actions utiles.
- Enfin, la région dieppoise est également accessible via l'aérodrome de Dieppe-Saint-Aubin-sur-Scie, qui est susceptible, sous réserve d'adaptation, de participer au désenclavement de notre territoire.

→ Des équipements qu'il convient d'adapter et de moderniser

Si notre territoire est bien pourvu en équipements, ils sont cependant vieux et de moins en moins adaptés à un projet territorial ambitieux. Il convient de profiter de l'opportunité de l'EPR pour adapter et moderniser les équipements qui structurent l'agglomération. Les divers schémas lancés à l'échelle de notre territoire (schéma de développement culturel, sportif…) nous traceront la marche à suivre avec les transferts éventuels des équipements à l'agglomération.

Ce que le territoire apporte à l'EPR

Un territoire uni et force de proposition

→ Le Projet d'Agglomération de Dieppe-Maritime prend en compte l'EPR

Bâti en 2004, le Projet d'agglomération de Dieppe-Maritime exprime les orientations à moyen et long termes en matière de développement durable du territoire autour d'une ambition partagée par l'ensemble des acteurs locaux.

Cette ambition s'inscrit dans l'axe stratégique n°1 "Valoriser l'attrait de la façade maritime" :

- Développer une politique de communication / promotion vers les touristes, les entreprises et les nouveaux habitants,
- Multiplier les facteurs de notoriété, notamment par une politique d'innovation et de créativité,
- Développer les capacités et une qualité d'accueil adapté.

Ce choix stratégique est guidé par la volonté de répondre de manière plus efficace et déterminée aux trois enjeux majeurs pointés par le diagnostic du territoire :

- La nécessité d'une plus grande ouverture de l'agglomération,
- Le renforcement de la place de l'agglomération au sein du réseau des villes normandes,
- La valorisation d'un cadre de vie et d'un environnement privilégié.

Au-delà du choix stratégique, la mise en œuvre du Projet d'Agglomération de Dieppe-Maritime doit permettre l'engagement de tous les acteurs locaux pour atteindre trois objectifs :

- L'inversion des tendances démographiques,
- Une vitalité retrouvée de l'économie et de l'emploi,
- Une nouvelle image de l'agglomération.

Consciente de la jeunesse de l'intercommunalité et des limites actuelles de ses moyens, Dieppe-Maritime entend faire de son Projet d'agglomération une démarche fédératrice par la mise en réseau des acteurs et la mutualisation des moyens disponibles.

→ Contrat d'agglomération 2007/2013 : Priorité à l'économie !

En consacrant près de la moitié du budget de son second Contrat d'agglomération à l'aménagement du territoire et au développement économique, Dieppe-Maritime a clairement défini ses priorités.

Plus de 30 millions € vont être injectés d'ici 2013 dans de grands projets : portuaire, immobilier d'entreprise (centre d'affaires, hôtel d'entreprises), foncier d'entreprise et habitat, etc.

Mais le Contrat d'agglomération, c'est aussi des schémas qui devraient aboutir à une nouvelle donne sur le territoire avec des transferts d'équipements. Ces transferts montrent le dynamisme de notre agglomération et permettront d'accroître l'attractivité de notre territoire.

Des outils à la disposition de l'EPR

→ Un territoire labellisé "Agenda 21 local de France"

Adopté en novembre 2007, l'Agenda 21 de la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, mené avec les habitants, les responsables associatifs

et économiques ainsi que les élus, a été labellisé en novembre 2008 "Agenda 21 local de France" par le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Cette reconnaissance est un gage de qualité de l'Agenda 21 local et de cohérence des politiques menées par la Communauté d'agglomération dans le cadre d'un développement soutenable.

➜ **Un portail économique** (www.agglodieppe-economie.com), véritable centre de ressources pour les entreprises endogènes et exogènes (bourse des locaux et des terrains, annuaire des entreprises, etc.).

➜ Membre constitutif de la Maison de l'emploi et de la formation du Bassin Dieppois, Dieppe-Maritime participe au "**diagnostic emploi- formation préalable à la réalisation du chantier de construction de l'EPR à Penly**".

La construction de cet EPR sur le site de Penly présentera des opportunités majeures en matière d'économie et d'emploi pour le territoire et devra en effet susciter de substantiels besoins de main d'œuvre.

Afin que le territoire bénéficie de ces opportunités, la Maison de l'emploi et de la formation du bassin dieppois (commanditaire de cette étude) et ses partenaires publics ont décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement emploi formation dont la première étape est un diagnostic tant des besoins en compétences que de la capacité du territoire à y répondre. Le premier comité de pilotage s'est réuni le 15 mars 2010 et les résultats définitifs de cette étude sont attendus au 4ème trimestre prochain.

➜ Mise à disposition du **Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), dispositif actuellement étendu sur la Communauté de communes du Petit Caux**.

Depuis 2005, Dieppe-Maritime s'est engagée, avec ses partenaires (Europe, Etat, Région de Haute-Normandie et Département de Seine-Maritime) dans le dispositif dénommé le **Plan local pour l'insertion et l'emploi** (PLIE).

Les PLIE mobilisent un ensemble de dispositifs en faveur de l'insertion afin d'organiser des parcours individualisés vers l'emploi. Ils ont été construits pour répondre aux besoins et aux opportunités d'un territoire, à partir d'un diagnostic et d'un projet partagés par l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, sociaux et économiques concernés par l'insertion et l'emploi sur ce territoire.

La principale fonction des PLIE est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, travailleurs handicapés, etc.), avec un accompagnement très renforcé des participants.

Ils contribuent à la gestion des ressources humaines inemployées d'un territoire et en facilitent le recrutement par les employeurs.

Enfin, ils contribuent au développement du partenariat pour construire des parcours cohérents qui débouchent sur un emploi durable ou à la professionnalisation des acteurs.

Visuel de stand de Dieppe Maritime, Communauté d'agglomération de la région dieppoise

La Communauté d'agglomération de la région dieppoise s'engage

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions le second EPR sur le site de Penly et d'anticiper les besoins qui découleront de cette installation, la Communauté d'agglomération de la région dieppoise s'engage, au travers de ses politiques territoriales, à :

➜ **Favoriser une cohérence territoriale** au travers d'outils de planification et d'aménagement (schémas directeurs). L'arrivée de l'EPR à Penly renforce Dieppe-Maritime dans son rôle de pôle d'équilibre. Il faut donc accélérer le désenclavement en se donnant les moyens d'améliorer les moyens d'accès au site.
Les attentes liées à la desserte du territoire doivent être comblées rapidement.

➜ **Soutenir la dynamique de constructions de logements pour accueillir les centaines de salariés.**

L'arrivée de l'EPR va nécessiter une offre de logements plus importante afin d'accueillir à la fois les salariés durant la construction mais aussi pour les employés qui resteront définitivement sur site (300 à 350 postes permanents).

Les 16 communes de Dieppe-Maritime ont élaboré un Programme local de l'habitat (PLH) qui permettra d'organiser l'évolution équilibrée et solidaire du territoire en matière de logements.

Les objectifs du PLH s'articulent autour de 4 axes prioritaires :

- Maîtrise du foncier,
- Construction de plusieurs centaines de logements par an en assurant la mixité sociale,
- Répondre à des besoins spécifiques,
- Animer et évaluer.

Du fait des enjeux identifiés par le PLH et en raison de l'implantation de l'EPR à Penly, les territoires des EPCI de Dieppe-Maritime, du Petit-Caux et de Monts et Vallées seront impactés.

Ainsi, à l'échelle du bassin dieppois, les prévisions d'une offre nouvelle pour les trois prochaines années, tous types de logements confondus (opérateurs publics et privés), s'établissent comme suit :

- Communauté d'agglomération de la région dieppoise : 810 logements,
- Communautés de communes du Petit Caux et de Monts et Vallées : 288 logements.

Soit 1 098 logements prévus sur la période 2010/2012.

En ce sens, Dieppe-Maritime soutient des projets d'envergure via le Contrat d'agglomération notamment le Val d'Arquet et Dieppe-Sud.

➜ **Pérenniser et développer les activités culturelles et sportives sur le territoire.** Cette démarche permettra d'attirer une population friande de ces activités, à l'image des cadres, mais cela incitera aussi à s'installer durablement sur notre territoire.

➜ **Mettre en place une stratégie de développement économique partagée entre tous les acteurs locaux du bassin dieppois pour répondre aux différents besoins du projet industriel de l'EPR sur Penly.** Ainsi, la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime propose à ses partenaires locaux de créer une "mission de développement économique" à l'échelle du bassin dieppois.

➜ **Viabiliser et à aménager de nouvelles zones d'activités pour répondre aux besoins du grand chantier de l'EPR à Penly** (fiches actions du Contrat d'agglomération 2007/2013 de Dieppe-Maritime) :

- Développement de la ZAC Dieppe-Sud,
- Viabilisation de la zone Ouest du Parc régional d'activités EuroChannel (plus de 20 hectares),
- Création de nouvelles zones d'activités (EuroChannel 3 et Les Terres de Tourville),
- Requalification du site REGMA, etc.

➜ **Proposer de l'immobilier locatif à destination des entreprises** (fiches actions du Contrat d'agglomération 2007/2013 de Dieppe-Maritime) :

- Construction d'un troisième hôtel d'entreprises,
- Les perspectives de tertiaire sur la ZAC Dieppe-Sud avec une pré-programmation en cours de 60 000 m2 de bureaux avec une tranche initiale de 10 000 m^2,
- Construction d'un centre d'affaires, etc.

➜ **Vers la création d'une "mission de développement économique"**

À l'initiative de la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, il est proposé aux partenaires locaux de créer une "mission de développement économique" à l'échelle du bassin dieppois.

Celle-ci traduira la volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques de la région dieppoise autour d'un projet économique partagé, en simplifiant, clarifiant les rôles et la lisibilité des actions de chacun des acteurs tant en interne qu'en externe.

Elle sera avant tout un engagement collectif dont l'objectif principal est la réactivité du territoire pour un dynamisme économique renforcé.

Les enjeux de cette structure en devenir sont de "faire du territoire du bassin dieppois, une terre de projets" en :

- Répondant de façon plus efficace aux préoccupations des entreprises locales (entreprises endogènes),
- Attirant de nouveaux acteurs économiques sur le bassin dieppois (entreprises exogènes),

suite en page 6

Suite de la page 5

- Développant et pérennisant les partenariats.

Pour répondre aux enjeux précédemment cités, une nouvelle gouvernance sera mise en place sous le pilotage d'un Comité Politique afin d'accompagner et de stimuler le tissu économique.

Elle devra accompagner notamment l'implantation éventuelle du second EPR sur la centrale nucléaire de Penly (démarrage des travaux dès 2012) en préparant le territoire à son accueil : foncier et immobilier d'entreprises, formation et reconversion des salariés, services aux entreprises.

➜ **Soutenir et promouvoir les grappes d'entreprises telles VIA LOG et DIEPPE MECA ENERGIE auprès des donneurs d'ordre et sous-traitants ayant obtenu des contrats pour la construction de l'EPR à Penly.**

➜ En parallèle du PLIE, la Communauté d'agglomération de la région dieppoise s'engage à promouvoir le principe de la **clause de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics et privés** qui doivent favoriser le recrutement de demandeurs d'emplois locaux. Ce dispositif vise à consacrer un pourcentage d'heures de main d'œuvre à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Ainsi, pour assurer sa mission de promotion de la clause d'insertion, le PLIE dispose d'un chargé de mission relations entreprises / clause d'insertion et d'un réseau de partenaires de l'insertion.

La présence de ces nombreux salariés durant le chantier va avoir comme effet de relancer l'économie locale, les commerces, l'alimentation, les services, etc.

➜ **Mettre en place une charte de moralité sociale**. Le social doit être au cœur du projet. Ainsi, afin d'éviter des distorsions au niveau des prix de main-d'œuvre, distorsion résultant de conditions sociales différentes, il importe que soit définie une charte de moralité reprenant des clauses sociales à appliquer sur le chantier. Les salariés, mais aussi les élus, pourront vérifier le respect de cette charte et ce à tous les niveaux d'intervention des entreprises.
Cette charte garantira un niveau de qualité des prestations, elle minimisera les risques de conflits, elle placera les salariés locaux, nationaux et internationaux, en termes de coût social à des conditions équivalentes d'employabilité.

Ce cahier d'acteur indique la volonté de Dieppe-Maritime d'avoir une position active dans la venue de l'EPR afin de désenclaver la région dieppoise et d'installer durablement Dieppe-Maritime comme un pôle d'équilibre en Seine-Maritime.

Au-delà des dispositions administratives, des consultations et des enquêtes légales, des préétudes qui vont se dérouler d'ici 2012, un certain nombre de chantiers vont et doivent impérativement voir le jour et être achevés avant 2012.

La Communauté d'agglomération de la région dieppoise est née en 2003. Elle rassemble 16 communes et une population totale de 53 199 habitants (INSEE 2007) autour d'un projet territorial commun.

Les compétences principales de Dieppe-Maritime sont :
- Le développement économique,
- L'aménagement de l'espace communautaire (dont les transports),
- L'équilibre social de l'habitat,
- La politique de la ville.

Dieppe-Maritime, c'est aussi d'autres compétences comme :
- L'eau et l'assainissement,
- Les grands équipements culturels et sportifs,
- Le tourisme,
- La formation,
- L'environnement.

Conception : www.happyday.fr - Imprimé sur papier recyclé avec encres végétales